Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260320-DEL2026_29BIS-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mars 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mr Pascal GALICHON, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Valéry LAMOURE, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mr Bernard LALOUX, Mme Emmanuelle HUBLOT, Mr Jean-Christophe PÉAN, , Mme Eugénie BUCHON, Mr François-Régis SIRJACQ, Mme Delphine BERTIN, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mr Vincent DENBY-WILKES, Mme Cécile GEFFROY.

Absents excusés : 2

Mme Nathalie DOAT CHARPENTIER a donné procuration à Mme Delphine SCHIMPFF
Mr Marc LAFOURCADE a donné procuration à Mr Bernard LALOUX

Absent : 0

Mme Emmanuelle HUBLOT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

2026-29 FIXATION DES INDEMNITES D'ELUS – MAJORATION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu la délibération 2023-32 fixant les indemnités d'élus
Considérant les dispositions des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT qui permettent de majorer les indemnités d'élus compte tenu du caractère touristique de la commune,

Le conseil municipal décide (2votes contre) de majorer les indemnités des adjoints

10.Information sur les conseillers délégués

Vu l'article L 2122-18 du CGCT indiquant que le maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.
Le maire informe le conseil sur les conseillers délégués qu'il prévoit de nommer :

Valery Lamoure : environnement et biodiversité
Mélanie Billot Toullic : association culture sport tourisme
Bernard Laloux : Finances
Emmanuelle Hublot : petite enfance, affaires scolaires et liens intergénérationnels
Jean-Christophe Péan : animations et cérémonies

Saint-Briac sur mer le 20 mars 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

MAIRIE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER
ILLE-ET-VILAINE